

FONDATION EME
« Ecouter pour Mieux s'Entendre »
RCS Lux G 200

COMPTES ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2010
ET
RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

FONDATION EME

« Ecouter pour Mieux s'Entendre »

SOMMAIRE

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Comptes annuels

Bilan

Compte de profits et pertes

Annexe aux comptes annuels

Au Conseil d'Administration de la
FONDATION EME « Ecouter pour Mieux s'Entendre »
1, place de l'Europe
L-1499 Luxembourg

Rapport du Réviseur d'entreprises agréé sur les comptes annuels au 31 décembre 2010

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la FONDATION EME « Ecouter pour Mieux s'Entendre », comprenant le bilan au 31 décembre 2010, ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

119, avenue de la Faïencerie
L-1511 Luxembourg

Téi. +(352) 47 68 461
Fax +(352) 47 47 72

INTERAUDIT société à responsabilité limitée au capital de 31250€
RCS Luxembourg B 29. 501 identification TVA LU 139 871 52
Autorisation d'établissement 103 200/A

Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé (suite)

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

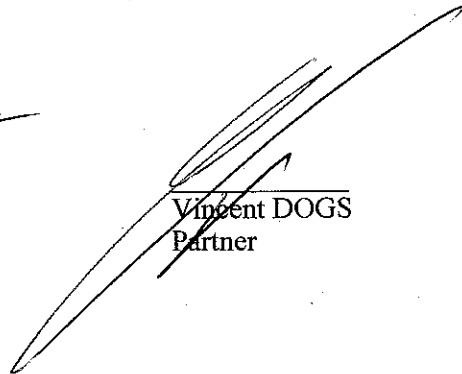
A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la FONDATION EME « Ecouter pour Mieux s'Entendre » au 31 décembre 2010, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Luxembourg, le 24 mars 2011

INTERAUDIT S.à r.l.
Cabinet de révision agréé



Edward KOSTKA
Managing Partner



Vincent DOGS
Partner

Fondation EME
 "Ecouter pour Mieux s'Entendre"
 RCS Lux G200

Bilan au 31 décembre 2010
 (exprimé en EUR)

ACTIF	2010	2009
ACTIF CIRCULANT		
Créances	(3) 5.000,00	0,00
Créances résultant de ventes et prestations de services		
Avoirs en banques, avoir en compte de chèques postaux, chèques et en caisse	222.942,30	215.375,55
TOTAL ACTIF	<u><u>227.942,30</u></u>	<u><u>215.375,55</u></u>
 PASSIF		
CAPITAUX PROPRES		
Dotation	145.000,00	145.000,00
Excédent reporté	(5) 38.301,60	13.645,55
Excédent de l'exercice	25.686,34	24.656,05
	<u>208.987,94</u>	<u>183.301,60</u>
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1.725,00	1.725,00
	<u>1.725,00</u>	<u>1.725,00</u>
 DETTES		
Dettes sur achats et prestations de services	(4.1) 13.028,90	28.193,02
Dettes fiscales	(4.2) 4.200,46	2.155,90
	<u>17.229,36</u>	<u>30.348,92</u>
TOTAL PASSIF	<u><u>227.942,30</u></u>	<u><u>215.375,52</u></u>

Fondation EME
"Ecouter pour Mieux s'Entendre"
RCS Lux G200

Compte de profits et pertes
pour l'exercice clos le 31 décembre 2010
(exprimé en EUR)

CHARGES		2010	2009
Autres charges d'exploitation	(6)	72.753,97	76.285,45
Excédent de l'exercice		25.686,34	24.656,05
TOTAL DES CHARGES		98.440,31	100.941,50
PRODUITS			
Dons		93.536,11	95.066,38
Subsides		500,00	2.000,00
Autres intérêts et produits assimilés - autres intérêts et produits assimilés		4.404,20	3.875,12
TOTAL DES PRODUITS		98.440,31	100.941,50

Fondation EME
« Ecouter pour Mieux s'Entendre »
RCS Lux G200

Annexe aux comptes annuels
au 31 décembre 2010

1. GENERALITES

La Fondation EME « Ecouter pour Mieux s'Entendre » (ci-après la « Fondation ») a été constituée le 21 janvier 2009 par acte notarié et a pour objet de soutenir par la musique, le développement de toutes personnes et en particulier des personnes physiquement, psychologiquement ou socialement défavorisées. La fondation est établie pour une durée illimitée. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le siège de la Fondation se situe au 1, place de l'Europe, L-1499 Luxembourg.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Présentation des comptes annuels

L'établissement tient ses livres en EUROS ('EUR') et les comptes annuels ont été établis en accord avec les principes comptables généralement admis au Luxembourg, utilisant les règles d'évaluation suivantes :

2.2 Créances

Les créances sont évaluées à la valeur nominale. Des corrections de valeur éventuelles sont enregistrées pour tenir compte des risques spécifiques de non-recouvrement.

2.3 Dettes

Les dettes sont enregistrées à la valeur de remboursement respective.

3. CREANCES

Créances résultant de ventes et prestations de services

Il s'agit d'une créance liée à un sponsoring (promesse de dons).

Fondation EME
« Ecouter pour Mieux s'Entendre »
RCS Lux G200

Annexe aux comptes annuels
au 31 décembre 2010
(suite)

4. DETTES

4.1 Dettes sur achats et prestations de services

La dette envers l'Etablissement public « Salle de Concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte » s'élève à EUR 6.037,50.

4.2 Dettes fiscales

Les dettes fiscales sont des impôts retenus à la source sur les cachets des artistes à hauteur d'EUR 1.761,10 ainsi que la TVA à décharge de ces artistes à hauteur d'EUR 2.439,36.

5. Capitaux propres

L'excédent reporté d'EUR 38.301,60 représente des dons réalisés avant la constitution de la Fondation et l'excédent de l'exercice 2009.

6. Charges

Le poste « Autres charges d'exploitation » comprend essentiellement des honoraires d'artistes et des participations aux frais de production.

7. Personnel

La Fondation n'employait pas de salariés pendant l'exercice.

8. Engagements hors bilan

La Fondation n'a pas d'engagements hors bilan au 31.12.2010.